



Délibération N°27-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 28.06.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 28 juin à 9h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 21/06/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs présents : 5

Nombre d'administrateurs votants : 5

Présents : Alexandre MARSAT, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Marina OUEDRAOGO, Stéphane GAY

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente), Sébastien ROSSIGNOL (excusé)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Avenant avec l'association Germaine Veille pour le Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif permettant de mettre en place un suivi personnalisé auprès d'enfants de 2 à 18 ans, rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie.

L'intervention proposée dans le parcours peut relever du domaine scolaire, social, éducatif, sportif, culturel ou de la santé.

Sur le territoire Cenon, le Programme de Réussite Educative intervient principalement sur les temps péri et extrascolaires (matin/midi/soir et vacances scolaires).

Dans ce cadre la Caisse des écoles recrute des intervenants afin de suivre les enfants qui nécessitent un accompagnement.

L'association Germaine veille intervient dans le cadre du PRE de la ville de Cenon via une convention.

Afin de pouvoir développer l'action mise en place et le suivi des enfants en parcours de réussite éducative, il est proposé de conclure un avenant à cette convention.

L'avenant est proposé en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour

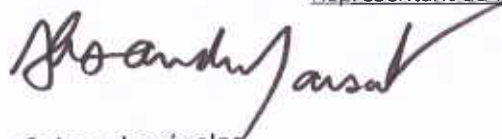
0 abstention

0 voix contre

Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'association Germaine Veille à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

P/le Président de la Caisse des écoles
et par délégation
Alexandre MARSAT
Représentant du Président.



Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200098374-20230628-27-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 31/05/2023